

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 327

présenté par

M. Sirugue, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac, Mme Hoffman-Rispal, M. Philippe Martin
M. Lurel, Mme Delaunay, M. Marsac, Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur
M. Liebgott, Mme Génisson, M. Gille, Mme Iborra, M. Néri, Mme Biémouret, M. Bartolone
M. Manscour, Mme Bouillé, Mme Robin-Rodrigo, Mme Crozon
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 12

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« Les actions de formation peuvent être menées pendant le temps de travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de permettre aux salariés en contrat initiative emploi d'acquérir une formation pendant la durée de leur contrat. Cette formation peut être aussi prendre la forme d'une action de formation suivie par un salarié pour assurer son adaptation au poste de travail qu'une action visant l'acquisition, l'entretien et le perfectionnement des connaissances ou encore l'obtention d'une qualification plus élevée.

Il s'agit, pour les personnes sans qualification ou souhaitant entreprendre une réorientation, d'acquérir pendant la durée de leur contrat une formation afin de leur faciliter leur insertion professionnelle.